



ANZAT LE LUGUET

BULLETIN MUNICIPAL N° 27

Juillet 2016

Compte rendu du conseil municipal (CM) (extraits).

Du 20 Juin 2016

➤ **Schéma d'aménagement forestier :**

a) Suite au débat concernant les travaux à Marquerolles, M. Servol, agent de l'ONF, M ; le Maire, et les affouagistes se rendront sur place pour valider les arbres à couper.

b) Le CM indique à M. Servol, les parcelles qu'il souhaiterait non boisables, l'ONF modifiera le schéma d'aménagement forestier en conséquence.

Suite à une première présentation des coupes de bois à la vente qui s'est soldée par un échec, le CM décide de baisser le prix de retrait et de le faire passer de 23 € à 20 € pour le bois de Bosberty et de 10 € à 8 € pour le bois au Luguet (éclaircie). Il décide aussi de retirer de la vente le bois de Combavières.

➤ **Attribution marché voirie :**

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie vendredi 17 juin 2016 à 13h30 pour l'ouverture des enveloppes, a analysé l'ensemble des 5 dossiers reçus :

- | | |
|--------------------------------|-----------------|
| 1) SAS Chevalier, 43 Brioude : | 229 479,25 € HT |
| 2) Roger Martin, 15 Ussel : | 165 574,70 € HT |
| 3) Marquet, 15 Saint-Flour : | 125 978,85 € HT |
| 4) Colas, 43 Grenier Montgon : | 227 036,75 € HT |
| 5) Cymaro, 15 Massiac : | 199 293 € HT |

Le CM décide de confier le marché à l'entreprise Marquet, la moins-disante et avec une date de démarrage à la mi-juillet.

➤ **Avenant travaux Bar-Restaurant :**

Des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires pour le bon suivi de l'opération de réhabilitation.

➤ **Tarifs des Estives 2016 :**

Animaux pris en pension sur pâtures communales et sectionales (pâtures surveillées par l'agent communal)

Habitants de la commune :

- Propriétaire des animaux de moins de 2 ans : 100 €
- Propriétaire des animaux de plus de 2 ans : 140 € / UGB
- Propriétaire de couple : 180 € / couple

Habitants hors commune :

- Propriétaire des animaux de moins de 2 ans : 120 €
- Propriétaire des animaux de plus de 2 ans : 160 € / UGB
- Propriétaire de couple : 200 € / couple

Même tarifs appliqués pour les propriétaires équins.

➤ **Tarifs pâtures communales et sectionales 2016**

A / Pâtures sectionales

1) **Attributaires au sectional** : Sections de Bosberty, Vins-Haut, Anzat, la Rochette, Marquerolles, Lastauves, Le Luguet la Freydière, la Vazeze, la Barre, Sagnes, la Combe, le Mazet, la Boriette, Parrot, le Buffier, = 46 € l'hectare. Ces tarifs sont également appliqués aux agriculteurs exploitant sur le territoire de la section et habitant la commune. Pour les agriculteurs exploitant sur le territoire de la commune et habitant hors commune, le tarif est de 75 € /ha

2) Pâtures sectionales du bas : Vu l'arrêté préfectoral n°15-01373, fixant le maxima à 148.47 € et le minima à 18.66 € pour la zone de montagne, et ceci à compter du 1er octobre 2015 et jusqu'au 30/09/2016, le tarif des pâtures sectionales dites du bas est fixé à 20€/HA.

B / Pâtures communales :

Le Conseil municipal décide que les tarifs des pâtures communales pour l'année 2015 soit de

- Vins-Mège : 20 € / HA
- Mizerat : 20 € / HA
- Artoux : côté Cezallier : 46 € / HA, côté bas Marqueyrolles 46 € / HA, parcelle ZN 19 : 46 €/HA
- Apcher : 46 € /HA
- Plaine de Guerre, Try : 20 € / HA
- Pirou : 46 € / HA

➤ **Tour de Besse**

L'Entreprise "LOUIS GENEST" va nous proposer un devis pour mettre en sécurité la Tour de Besse (consolidation et étanchéité), de façon à prendre le temps de faire une étude géologique approfondie.

➤ **Construction d'un pont entre Leyvaux et Anzat**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de la construction d'un pont entre la commune de Leyvaux et celle d'Anzat le Luguët, sous Auzolle, pour le chemin qui relie les deux communes afin de respecter la continuité écologique de la rivière comme la loi le demande en évitant le passage à gué. Un dossier a été préparé par le SIGAL.

L'entreprise De Rosso a établi un devis pour un montant de 14 506.88 € HT, soit 17 408.26 € TTC. Le financement de ce pont est pris en charge à hauteur de 80 % par des subventions. Le solde est à partager entre la commune de Leyvaux et la commune d' Anzat le Luguët.

Après en avoir délibéré, le CM décide la construction de ce pont.

➤ **ACHAT PODIUMS**

La commune a déjà acheté en 2015 une estrade amovible constituée de 5 podiums pour la salle polyvalente mais la surface actuelle de cette estrade est souvent trop petite pour les spectacles.

Le CM décide de l'achat de 5 podiums supplémentaires.

➤ **Achat panneaux signalétiques**

Le CM souhaite installer des panneaux signalétiques sur la commune pour les lieux suivants : le cimetière, l'aire de camping-car, l'aire de jeux, Vins Bas, Vins Mège, Bosberty, Lastauve, Sagne, l'aire de pique-nique et un panneau "décharge interdite", soit dix panneaux.

Le CM valide de cet achat pour un montant total de 1000 €.

➤ **Questions diverses :**

Le CM décide d'appeler le bar-restaurant d'Anzat :

« L'AUBERGE DES GENTIANES ».

Compte rendu du conseil municipal (CM) (extraits).

Du 29 Juin 2016

➤ **Règlement du marché :**

Le CM décide de suivre le règlement de l'APABM pour le marché nocturne d'été qui stipule que seuls les produits fabriqués par les exposants peuvent être vendus (la revente étant interdite) et d'ouvrir celui-ci aux associations et habitants de la commune d'Anzat.



➤ **Boulangerie**

Le CM décide d'attribuer la gestion de la boulangerie-pâtisserie-épicerie à Mme Ruedas-Veux, à compter de la mi-juillet.

Ce qui s'est passé sur la commune.

Lundi 6 Juin :

(Extrait La Montagne du 11/06/2016)

Commémoration au Bosberty en l'honneur du débarquement allié en 1944 sur les côtes Normandes.

La cérémonie en souvenir des quelque 3.000 à 4.000 hommes qui sont passés par le village du Bosberty dans le Cézallier avant de rejoindre le maquis du Mont Mouchet, a eu lieu devant de nombreux élus, les représentants des anciens combattants, sapeurs-pompiers, représentants de la gendarmerie et du 28 RT d'Issoire.



La stèle érigée en 1946 est là pour rappeler aux générations futures que ces hommes se sont battus contre l'occupant pour retarder la jonction des troupes nazi du sud et de Normandie afin de faciliter le débarquement allié.

Emmanuel Corrêia, le maire d'Anzat-le-Luguet, soulignait les ruptures que leur courage a générées dans leur vie. « Parmi ces combattants, il y a des jeunes et des moins jeunes, il a ceux qui sont morts avec les conséquences sur leurs familles, ceux qui ont été blessés et n'ont jamais pu reprendre leur activité, ceux qui ont été si profondément choqués que la vie après, n'avait plus la même saveur... tellement de blessures que laissent les guerres ».

Depuis la pose de cette stèle, l'Arac est toujours présente sur le site du Bosberty lors des commémorations, par la voix de Marie-Thérèse Boulet, secrétaire de la section Ardes-Issoire, qui reprenait le fil des grands moments de la Résistance, jusqu'à la dernière phrase du général de Gaulle, lors de son message du 18 juin à la BBC de Londres : « la flamme de la Résistance ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas ! ».

Samedi 18 Juin :

Une quinzaine de personnes s'étaient regroupés pour les journées de l'archéologie avec la découverte du sanctuaire gaulois de Reyrolles. Monsieur JM Pons en a assuré la visite.

Quelques mots de l'enquête sur le patrimoine par l'Association terre ancienne.

Anzat est la troisième commune en taille du département du Puy de Dôme après Besse et Saint Anthème. Ce territoire est habité depuis très longtemps et possède ainsi un riche patrimoine archéologique de l'Antiquité à nos jours. De façon à faire de ce patrimoine un atout économique, le CM a décidé de faire faire un audit patrimonial sur l'ensemble de la commune. Ainsi pendant les mois de juillet et août un doctorant de l'université Blaise Pascal sillonnera toute la commune pour dresser un inventaire patrimonial.

Nous vous remercions de bien vouloir l'accueillir lors de ses demandes pour traverser vos propriétés.

Concordia

Certains d'entre vous ont constaté qu'une équipe était venue courant juin pour poursuivre les travaux du buron d'Artout. Ils ont rattrapé le retard pris l'année dernière, ainsi un nouveau chantier se déroulera courant août. Aujourd'hui l'équipe de 8 jeunes et 2 encadrants est complète.

Nous poursuivons notre collaboration avec la fondation du patrimoine.

ENCOMBRANTS

Organisation le lundi 1 Août d'un ramassage d'encombrants devant la salle polyvalente de 10 h 30 à 15 h 30 organisé par la communauté de commune.

Marché nocturne devant la salle polyvalente.

Tous les mardis du 5 juillet au 30 Août 2016

De 18 h 30 à 21 h.

Pensez à ne pas stationner sur le parking de la salle polyvalente les mardis à partir de 17 h

C'a y est la wifi est arrivée : Désormais vous pourrez vous connecter gratuitement devant la mairie avec vos tablettes ou ordinateurs, à terme un banc et une table seront installés.



JUILLET 2016

Samedi 2 Juillet : Concert pour la nuit des églises avec la participation du groupe polyphonique Slavista (chants slaves) 20 h 30. (Participation libre aux frais).

Lundi 4 Juillet au 26 Août : *La forge du Luguet* ouvre ses portes. Mardi, jeudi et vendredi de 11 h à 18 h. Visite guidée à 11 h, 15 h et 16 h 30. Dimanche, lundi et mercredi de 14 h à 18 h. Visite guidée à 15 h et 16 h 30. Stage le mercredi de 8 h 30 à 12 h. Site web : <http://www.forgeduluguet.fr/>

Mercredi 6 juillet : Randonnée découverte de la forêt avec Fabien Servol (ONF), dans le bois de Vins-Bas. Rendez-vous à 14h30 salle polyvalente Anzat. Réservation mairie jusqu'au mercredi 6 juillet midi. (Gratuit, pas de chiens).

Du 14 juillet au 28 Août : De 14h à 19 h à *l'atelier d'Angèle* au Luguet : Exposition et vente des œuvres des artistes de "Boite O Couleurs" association des M.P.B. de l'art (Moi, Pas, Boursoufflés). Le vernissage en musique, aura lieu le vendredi 12 Août à 19h.

Samedi 23 Juillet : Randonnée coucher de soleil au Chamaroux avec un accompagnateur montagne : Teddy DAVID. Rendez-vous à 19h30 au col de Chamaroux. Réservation mairie jusqu'au vendredi 22 Juillet midi. (Gratuit, pas de chiens).

Vendredi 29 Juillet : Randonnée aquarelle avec Béatrice Avenel. Matériel fourni. Découverte du paysage avec l'œil du peintre, arrêts en divers points et tracé de lignes, ajout de couleurs : pour réaliser un carnet de voyage. Rendez-vous à 14h30 à la salle polyvalente d'Anzat. Tarif 10€ ; www.lezagat.fr. Réservation mairie jusqu'au mercredi 27 Juillet midi.